



## **COMITE DE DIRECTION**

### **PROCES VERBAL N°1**

#### **INFORMATION**

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance.

Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

#### **Réunion du Comité de Direction du 12 septembre 2020**

##### **Participants**

*Président : Patrick BEL ABBES,*

*Présents : Thierry BALLAND, David LUCHARD, Pierre VALENSI, André BODJI, Gilles CHALVET, Marc CHIRON, Christophe BELLARD, Christophe VIDUSSI, Oualid KRID, Béatrice ZIZZI, Patrick GRECCO*

*Excusés : Jean-Claude CHARDONNET, Daniel ROUIT, Grégory LA CARIA, Olivier AMOUREUX, Jean-Luc QUEIRAS, René RIOU, Jean-Maurice VALET, Florian ARENA, Medhi AABID, Richard PEREIRA*

*Assistent : Fabienne YAGOUBI, Sylvie POIGNET-TESTU*



## ORDRE DU JOUR

Le Comité de Direction se réunit après l'Assemblée Générale qui a vu l'élection pour le mandat 2020/2024 de la liste conduite par M. Patrick BEL ABBES, ce samedi matin à Laragne Montéglin, afin de traiter les affaires courantes.

### 1. Validation du Bureau :

Le Comité de Direction valide le bureau :

Président : Patrick BEL ABBES

Vice-Président : Thierry BALLAND

Secrétaire Général : Jean-Claude CHARDONNET

Trésorier : David LUCHARD

Maître Christophe VIDUSSI (conseiller)

### 3. Fonctionnement des comptes :

Le Comité de Direction désigne les personnes habilitées à faire fonctionner les comptes en banque du district :

Président : Patrick BEL ABBES

Vice-Président : Thierry BALLAND

Trésorier : David LUCHARD

Membre de la Commission des Finances : Françoise CHARDONNET

### 2. Ententes :

Le Comité de Direction de Direction valide les demandes d'ententes suivantes :

FC MALIJAI / FC VOLONNE : U12-U13

FC VOLONNE / FC MALIJAI : U10-U11

LARAGNE S / AFCV : U16-U14

L'AVANCE FC / AFCV : U14-U15

AS EMBRUN / ST CREPIN : U14-U15

AS EMBRUN / ST CREPIN : U16-U17

AS EMBRUN / ST CREPIN : U12-U13

FC SISTERON / FC MISON / US MEENNE : Féminines

### 3. Commissions :

Les demandes de candidatures seront envoyées aux anciens membres des Commission et diffusées sur le site internet lundi 14/09/2020 afin qu'elles soient étudiées lors du Comité de Direction du 21/09/2020.

**Prochaine réunion du Comité de Direction : le 21 septembre 2020 à 18h30**

**Le Président : Patrick BEL ABBES**

**Le Vice-Président : Thierry BALLAND**